



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV91 - 23 JUILLET 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015203-0002 - Délégation de signature de l'Hôpital Marin de Hendaye (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris)

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015204-0001 - Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

2015203-0003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015203-0002

Signé le mercredi 22 juillet 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

Délégation de signature de l'Hôpital Marin de Hendaye (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris)

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE N°38-2015070001
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le Directeur de l'Hôpital Marin de Hendaye,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6., R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11, D. 6143-33 et D. 6143-34

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°ANADDG2012070001 portant nomination, à compter du 15 octobre 2012, de Monsieur Jean-Louis SANTIAGO en qualité de directeur de l'Hôpital Marin de Hendaye,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2014 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de GH et aux Directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un GH, au Directeur de l'HAD, à certains Directeurs de pôles d'intérêt commun et au Directeur du centre de compétences et de services du système « Patient »

ARTICLE 1 :

En l'absence ou empêchement du Directeur de l'Hôpital Marin de Hendaye, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes dans le cadre de l'intérim :

- Monsieur Pascal HOOP, Directeur adjoint,
- Madame Gwendoline HAENTJENS, Responsable des ressources humaines,
- Madame Maryse LABERNADIE, Coordinatrice générale des soins,
- Monsieur Yves BOURDON, Directeur des travaux et des services techniques.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du service de garde administrative et aux fins de répondre à la nécessité de présence permanente d'une autorité responsable, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour les actes et décisions y afférent :

- Monsieur Pascal HOOP, Directeur adjoint,
- Madame Gwendoline HAENTJENS, Responsable des ressources humaines,
- Madame Maryse LABERNADIE, Coordinatrice générale des soins,
- Madame Marie-José GUILLEN, Régisseur,
- Madame Sabine CARRETERO, Cadre expert en soins.

ARTICLE 3 :

En matière de ressources humaines :

Délégation de signature est donnée à Madame Gwendoline HAENTJENS, Responsable des ressources humaines pour les décisions courantes (à l'exception des décisions disciplinaires).

Concernant les personnels non médicaux de catégorie A, B et C (hors personnels de direction et directeurs de soins), notamment :

- les décisions relatives à la nomination, la mise en stage, la titularisation des personnels,
- les décisions relatives aux changements ou renouvellement de position, congés de présence parentale, de temps partiel ou de temps complet, de temps partiel pour raison thérapeutique, de détachement, de mutation, de disponibilité (sauf disponibilité pour raisons de santé), de démission y compris pour intégrer un autre établissement public de santé,
- les ordres de missions des personnels médicaux et non médicaux,
- les décisions courantes relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C à l'exception des décisions de nature disciplinaire.

En l'absence ou empêchement du Responsable des ressources humaines de l'Hôpital Marin de Hendaye, délégation de signature est donnée à Madame Hélène BADUEL, Responsable de la gestion du personnel.

ARTICLE 4 :

En matière économique et financière :

Délégation de signature est donnée, chacun dans son domaine de compétence à :

- Monsieur Pascal HOOP, Directeur Adjoint,
- Monsieur Yves BOURDON, Directeur des travaux et des services techniques,
- Madame Fabienne BIREMONT, Responsable du service aux patients et de la communication,
- Madame Domitille ANDREWSKI, Responsable des services financiers,
- Monsieur François BARAX, Responsable du service informatique,
- Madame Véronique TROUDE, Responsable du pôle achats et équipements.

pour les décisions relatives à :

- l'engagement des dépenses d'exploitation et d'investissement, par la signature des bons de commande et d'ordres de service,
- en matière de travaux : les procès-verbaux de réception, les mémoires,
- en matière d'équipements : les procès-verbaux de mise en service,
- en matière de systèmes d'information: les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service régulier et les admissions définitives,
- les décisions de sorties d'actifs de biens mobiliers,
- en matière de gestion de stocks : les inventaires physiques,
- les décisions de paiement relatives aux domaines de l'informatique et des télécommunications.


ARTICLE 5 :

L'arrêté n°38-2014110001 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Région d'Ile de France.

Fait à Hendaye, le 22 juillet



Jean-Louis SANTIAGO





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015204-0001

Signé le jeudi 23 juillet 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le **23 JUL. 2015**

Nom - Prénom	Responsables des services	
FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie MORLANS Marlène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGJIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascale HESSEL Henri CUISSET Carole VERITE Richard BERTHON Pierre	<p align="center">Services des Impôts des Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Hausmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Epinettes Paris 17ème Les Ternes Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières 	

NEGRE Christian
MARMISSE Patrick
HADDOUTCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Vilette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

TEISSEDDRE Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
MARTIN Jacques
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
GROSS Jean-Yves
GACHIGNARD Jean-Paul
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre
GINDRAT Catherine
TAMIC Nadine
BLANC Jean-Yves
TAILLEFER Christian
COGUIC Danièle
GALLARD Françoise
CALAME Janine
ESCLAUZE Patrick
DIME Chantal
PUIGMAL Alain
JOINOVICI Marc
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
PALIX Gérard
MULLER Rémy
GUIBON François
GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème
Paris 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Paine-Monceau
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epiettes
Paris 17ème Temes
Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Vilette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

GAUTIER Jean-Louis
CARIOU Lise
AROLD Didier
PEYSSOU Marc
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau

PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

MURA William
SZKLARZ Daniel
LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
MARCON Jean-Claude
TOBALLEM André
BERTHON Sylvie
HAMEL Fabien
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
VIGIE Muriel
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
BUFORT Edith
GIRAUD Isabelle
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
ANDRE Marie
NICOLLET Florence

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
Brigade Patrimoniale Paris Centre
1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
9ème brigade de vérification Paris Est
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord

LATUS César, p.i
ROUSSET Philippe, p.i
CRIMIER Agnès
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i
LABOUX Nathalie, p.i
MARTICHON Brigitte, p.i
PERRIN Françoise, p.i
HUMAIR Jean-Marie, p.i
HUARD Michel, p.i
LATUS César
ROUSSET Philippe

2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord

4ème brigade de vérification Paris Nord

LATUS César, p.i
ROUSSET Philippe, p.i
CRIMIER Agnès
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i
LABOUX Nathalie, p.i
MARTICHON Brigitte, p.i
FERRON Gaëlle, p.i
PERRIN Françoise, p.i
HUMAIR Jean Marie, p.i
HUARD Michel, p.i

BOUGNAUD-VEDEL Florence
LABOUX Nathalie

5ème brigade de vérification Paris Nord
6ème brigade de vérification Paris Nord

FERRON Gaëlle	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
HUMAIR Jean-Marie	10ème brigade de vérification Paris Nord
GAUDRY Flavia, p.i.	11ème brigade de vérification Paris Nord
FUENTES Hélène	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FAVRE Bernard	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FAVRE Bernard, p.i.	1ère brigade de vérification Paris 7ème
JAUHAC Laurent, p.i.	3ème brigade de vérification Paris 7ème
VUGHT Christian, p.i.	
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris 15ème
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris 15ème
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris 15ème
LY Marlyse	8ème brigade de vérification Paris 16ème
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris 16ème
ROUROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris 16ème
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris 16ème
CASTET Jean-Pierre	13ème brigade de vérification Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
VIDAL Aline	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
ROSSI Frédérique	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
VIGIER Vincent	2ème brigade de vérification Paris Sud
BREWEE Gilles	4ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	5ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	6ème brigade de vérification Paris Sud
HANS Agnès	7ème brigade de vérification Paris Sud
DAVID Marie-Noëlle	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
	Brigade Patrimoniale Paris Sud
MORGAND Jean-Michel	Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :
SALLES Agnès, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
ROCH Catherine	Pôle contrôle expertise immobilière Paris 5ème
JAUHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
DEFORGE Christophe	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
VIVIEN Véronique	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
ZENO Annie	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elèves Europe Hausmann
GRANCHER Arnaud	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
GAUDRY Flavia, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
DUBOIS Frédéric	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
NICOLLET Florence	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Fiscalité immobilière élargie 11ème
	Pôle contrôle expertise Paris 12ème



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015203-0003

Signé le mercredi 22 juillet 2015

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris



PREFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier André en qualité de directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, à compter du 25 août 2014 ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencu en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2014 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant M. Jean-Bernard Bobin, administrateur civil hors classe, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013361-0003 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la direction de la modernisation et de l'administration, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire au titre du contentieux électoral.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont applicables aux actes suivants qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris :

- Arrêtés portant constitution de commissions administratives, à l'exception des commissions mises en place pour les élections politiques et professionnelles,
- Directives générales concernant le recensement de la population,
- Substitution au maire dans les cas prévus à l'article L. 2122.34 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement de M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Jean-Bernard Bobin, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration, à l'exception des actes énumérés à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Péron, attachée d'administration, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Péron, chef de bureau des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Marine Grandjean, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des ressources humaines.

Délégation de signature est donnée à Mme Claudia Branjauneau, secrétaire administratif, chef de la section Action Sociale, à Mme Béatrice Guilloton, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section Recrutement-Mobilité, à Mme Alexia Curci, secrétaire administratif, chef de la section Paie, Pilotage de la masse salariale, à Mme Hélène Chalmeau, secrétaire administratif, chef de la section Gestion administrative des personnels, dialogue social et à Mme Lydie Matossian, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section Formation, à l'effet de signer tout courrier ou note interne concernant une situation individuelle, à l'intention de l'agent ou du service concerné, et relatif à la transmission ou demande d'informations ou à une notification d'acte individuel.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Denis Lip, attaché d'administration, chef du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Lip, chef du centre de services partagés régional, délégation de signature est donnée à M. Jean-Bernard Garcia, secrétaire administratif, adjoint au chef du centre de services partagés régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard Garcia, adjoint au chef de bureau, délégation de signature est donnée à Mme Chrystèle Penard, chef de la section des actes complexes, à Mme Farida Benanoune et à Mme Frédérique Malayeude, chefs des sections départementales, à l'effet de signer les documents et correspondances émanant de leurs sections respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chrystèle Penard, chef de la section des actes complexes, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Cremont, adjointe à la chef de section.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à M. Damien Lavaud, attaché d'administration, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien Lavaud, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Schoepflin, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Schoepflin, adjoint au chef de bureau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Morin, chef de la section du budget et des affaires immobilières et à Mme Anne-Noëlle Bompais, chef de la section des marchés publics et des finances locales, à l'effet de signer les correspondances émanant de leurs sections respectives.

ARTICLE 7 : Délégation est donnée à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 5 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Deugnier, chef du bureau des moyens et de la logistique, délégation de signature est donnée à Mme Héléna Mansour, secrétaire administratif, chef de la section logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT.

ARTICLE 8 : Délégation est donnée à Mme Nathalie Duley, attachée principale d'administration, chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces relevant des attributions du bureau, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs, des actes relatifs aux procédures contentieuses ainsi que :

- des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 €,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 €

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Duley, chef de bureau, délégation de signature est donnée :

- à M. Nicolas Tristani, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Virginie François, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Danielle Soubrier, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article relevant de la section des groupements associatifs.

- à Mme Colette Louis-Rose, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article relevant de la section de la réglementation économique.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal Gervais, attachée principale d'administration, chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat, à l'effet de signer, tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

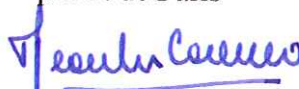
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Gervais, chef du bureau, délégation de signature est donnée à M. Yves Greco, attaché d'administration, chef de la section modernisation et mutualisation.

ARTICLE 10 : L'arrêté préfectoral n° 2015191-0004 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 11 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, 22 JUL. 2015

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris



Jean-François CARENCO